

#8MARSMONACO

La journée internationale du 8 mars à Monaco

- La **première réunion du comité** pour la promotion et la protection des droits des femmes s'est tenue dans la matinée du 8 mars au Yacht Club de Monaco.
- Cette réunion a permis de dresser le bilan de l'état des lieux effectué par le délégué suite aux entretiens réalisés depuis fin novembre avec tous les acteurs du comité et de proposer des recommandations à mettre en œuvre (cf présentation jointe). Elle a permis d'annoncer le lancement immédiat de quatre mesures :
 - La création d'une plateforme sociale dédiée au Comité
 - L'octroi de subventions pour les associations œuvrant pour le droit des femmes
 - Le dépôt d'un projet de loi sur l'allongement du congé maternité simple passant de 16 à 18 semaines
 - Une étude juridique pour mettre à jour les textes réglementaires contenant des dispositions obsolètes.
- Cette réunion a été suivie d'une courte **pièce montée par le Studio de Monaco** afin d'évoquer les préoccupations des femmes de notre époque. « **53 ans** » met en scène 3 amies d'une trentaine d'années qui discutent de maternité, couple et féminité sur un ton léger et actuel.

Opération #8MarsMonaco

L'opération #8MarsMonaco a été lancée pour sensibiliser la population monégasque, et offrir une visibilité supplémentaire à la journée du 8 mars en créant un événement en ville et sur les réseaux sociaux :

En ville

L'artiste Anthony Alberti, alias Mr OneTeas, qui avait déjà réalisé une performance au Ni-Box ou encore au CHPG, a photographié les membres du comité, des responsables des entités institutionnelles monégasques et d'autres personnalités monégasques qui s'engagent par ce geste à soutenir l'égalité entre hommes et femmes, thème de la journée du 8 mars. Ces **76 portraits** ont ensuite été assemblés sous la forme d'une grande mosaïque affichée à plusieurs endroits en ville dont au Ministère d'Etat.

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458
Tel : (+377) 98 98 22 22
Fax : (+377) 98 98 22 15
presse@gouv.mc
www.gouv.mc



L'inauguration au Ministère d'Etat a eu lieu le 7 mars en présence de l'artiste, des médias et des personnalités qui ont posé sur les photos.

Sur les réseaux sociaux

Un relai de l'opération a été effectué fait sur les réseaux sociaux du Gouvernement (Facebook, Twitter, Instagram) avec un objectif de partage et de démultiplication de la communication par l'utilisation du #8MarsMonaco.

Le contexte international (source ONU)

1909 — Conformément à une déclaration du Parti socialiste américain, **la première Journée nationale des femmes** a été célébrée sur l'ensemble du territoire des États-Unis d'Amérique le 28 février. Les femmes ont continué à célébrer cette journée le dernier dimanche de février jusqu'en 1913.

1910 — **L'Internationale socialiste réunie à Copenhague a instauré une Journée des femmes, de caractère international**, pour rendre hommage au mouvement en faveur des droits des femmes et pour aider à obtenir le suffrage universel des femmes. La proposition a été approuvée à l'unanimité par la conférence qui comprenait plus de 100 femmes venant de 17 pays, dont les trois premières femmes élues au Parlement finlandais. Aucune date précise n'a été fixée pour cette célébration.

1911 — À la suite de la décision prise à Copenhague l'année précédente, la Journée internationale des droits des femmes a été célébrée pour la première fois, le 19 mars, en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse, où plus d'un million de femmes et d'hommes ont assisté à des rassemblements. Outre le droit de voter et d'exercer une fonction publique, elles exigeaient le droit au travail, à la formation professionnelle, ainsi que l'arrêt des discriminations sur le lieu de travail.

1913 — Dans le cadre du mouvement pacifiste qui fermentait à la veille de la Première Guerre mondiale, les femmes russes ont célébré leur première Journée internationale des droits des femmes le dernier dimanche de février 1913. Dans les autres pays d'Europe, le 8 mars ou à un ou deux jours de cette date, les femmes ont tenu des rassemblements soit pour protester contre la guerre, soit pour exprimer leur solidarité avec leurs sœurs.

1917 — Deux millions de soldats russes ayant été tués pendant la guerre, les femmes russes ont de nouveau choisi le dernier dimanche de février pour faire la grève pour obtenir « du pain et la paix ». Les dirigeants politiques se sont élevés contre la date choisie pour cette grève, mais les femmes ont passé outre. Le reste se trouve dans les livres d'histoire : quatre jours plus tard, le tsar a été obligé d'abdiquer et le gouvernement provisoire a accordé le droit de vote aux femmes.

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

www.gouv.mc



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



1975 — Lors de l'Année internationale de la femme, l'Organisation des Nations Unies a commencé à célébrer la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

1995 — La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, qui constituent une feuille de route de portée historique, sont adoptés par 189 gouvernements lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ils contiennent des engagements complets en réponse à 12 domaines critiques et constituent encore une puissante source d'orientation et d'inspiration. Le Programme d'action projette un monde où chaque femme et chaque fille peut exercer ses libertés et ses choix et connaître et comprendre tous ses droits, notamment le droit de vivre sans violence, le droit à l'éducation, le droit de participer à la prise de décision et le droit de recevoir un salaire égal pour un travail égal.

2014 — La 58ème session de la Commission de la condition de la femme (CSW), qui est le principal organe intergouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, avait pour thème prioritaire : les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans la réalisation des Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) en faveur des femmes et des filles. Les institutions de l'ONU et des ONG accréditées du monde entier ont examiné les progrès accomplis et les défis qu'il reste à relever en vue d'atteindre ces objectifs. Les OMD ont joué un rôle important dans la mobilisation de l'attention et des ressources sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes de 1993

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite «Convention d'Istanbul»)

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

www.gouv.mc



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

